



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Tunisie

Question écrite n° 30368

## Texte de la question

M. Kofi Yamgnane appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les relations difficiles entretenues par le pouvoir tunisien et certains journalistes français. La prise de pouvoir en Tunisie par le président Ben Ali à l'occasion de la révolution de Jasmin du 7 novembre 1987 a engagé ce pays sur une voie d'ouverture économique vers l'extérieur contrebalancée, selon certains, par une dérive policière à l'intérieur, touchant à la liberté d'expression et à la liberté de circuler de nombreux opposants pacifiques, selon d'autres. Très récemment, l'ouvrage d'un journaliste français semble avoir été l'objet d'une censure déguisée qui a également atteint l'organisation d'un colloque international. Notre pays entretient avec la Tunisie des rapports particuliers liés à l'histoire. Il lui demande quelle attitude envisage de prendre notre diplomatie face à l'apparition d'un tel climat politique dans un pays dont nous hébergeons actuellement bon nombre de ressortissants.

## Texte de la réponse

La promotion et le respect des droits de l'homme fait partie des thèmes que la France aborde régulièrement dans le cadre de son dialogue avec la Tunisie. La France suit donc avec attention l'évolution des libertés publiques et de la liberté d'expression dans ce pays. Le ministère des affaires étrangères souhaite faire progresser une compréhension partagée des principes démocratiques. Cela l'amène à marquer, chaque fois que c'est nécessaire, l'importance qui s'attache à la défense de la liberté de la presse. Le Gouvernement souhaite, sur un plan plus général, continuer à développer un dialogue politique avec les autorités tunisiennes, et les encourager, dans le même temps, à aller plus avant dans l'établissement d'un Etat de droit et dans le développement des libertés publiques. Il soutient la Tunisie dans ses choix économiques et forme le vœu que l'ouverture économique et le progrès social s'accompagnent de progrès dans le domaine des droits de l'homme et des libertés publiques. La France, dans le même temps, accorde la plus grande importance à la mise en oeuvre complète et équilibrée de l'accord d'association entre l'Union européenne et la Tunisie, entré en vigueur en mars 1997. Les autorités françaises sont particulièrement attachées à l'esprit d'ouverture réciproque et de partenariat qui y préside et qu'elles souhaitent promouvoir dans le cadre du dialogue entre l'Union européenne et la Tunisie.

## Données clés

**Auteur :** [M. Kofi Yamgnane](#)

**Circonscription :** Finistère (6<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 30368

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le :** 24 mai 1999, page 3032

**Réponse publiée le** : 27 septembre 1999, page 5579